

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3401

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une indemnité de Conseil à M. Alain Gaonach, responsable du centre des finances publiques de la Communauté urbaine de Lyon depuis le 9 juillet 2012

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palleja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3401**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Attribution d'une indemnité de Conseil à M. Alain Gaonach, responsable du centre des finances publiques de la Communauté urbaine de Lyon depuis le 9 juillet 2012**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Monsieur Gilles Le Moal, responsable du centre des finances publiques de la Communauté urbaine depuis le 8 avril 2006, a cessé son activité professionnelle le 9 juillet 2012.

Il a été remplacé à son poste, à cette date, par monsieur Alain Gaonach.

Le Conseil de communauté, lors de sa séance du 9 juin 2008, avait octroyé à monsieur Gilles Le Moal, l'indemnité prévue par les textes réglementaires et notamment l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983. Cette indemnité de conseil s'élevait au montant du traitement brut correspondant à l'indice brut 100 des traitements de la fonction publique et était versée trimestriellement.

Il est proposé d'attribuer, à compter du 9 juillet 2012, à monsieur Alain Gaonach, une indemnité de conseil, dans les mêmes conditions :

- le montant du traitement brut correspondant à l'indice brut 100 des traitements de la fonction publique,
- le versement trimestriel,
- la révision de l'indemnité lorsque des améliorations de traitement modifieront la valeur de l'indice brut 100.

La dépense en résultant, estimée à 12 000 € par an, sera prélevée au prorata temporis sur les crédits ouverts à cet effet dans le cadre du budget primitif 2012 et suivants, au compte 6225, fonction 020 du budget principal et pour la totalité ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Attribue une indemnité de conseil au nouveau responsable du centre des finances publiques de la Communauté urbaine de Lyon, monsieur Alain Gaonach, à compter du 9 juillet 2012.

2° - Le montant de cette indemnité sera révisé sans nouvelle délibération lorsque des améliorations de traitement modifieront la valeur de l'indice brut 100. Elle sera versée trimestriellement.

3° - La dépense en résultant, estimée à 12 000 € par an, sera prélevée sur les crédits ouverts, à cet effet, dans le cadre du budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2012, prorata temporis et exercices suivants pour la totalité - compte 6225 - fonction 020 du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.